

## Compte rendu des délibérations n°17

Séance ordinaire du mardi 28 août 2018

L'an deux mil dix-huit, le **vingt-huit août à dix-neuf heures**, le Conseil de la Communauté de Communes des Portes de Meuse dont la constitution a été autorisée par arrêté préfectoral n°2018-1545 en date du 28 juin 2018, légalement convoqué, s'est réuni, salle du Pré Aubert à Montiers-sur-Saulx (55290) sous la présidence de Monsieur Stéphane MARTIN.

Nombre de membres composant l'assemblée :	<b>69</b>	Nombre de membres présents :	<b>49</b>
Nombre de membres en exercice :	69	Nombre de pouvoirs :	<b>04</b>
Quorum :	35	Le quorum est atteint l'assemblée peut délibérer	

Étaient présents : **ANDRE** Jean-Claude, **ANDRE** Philippe, **AUBRY** Laurent, **BERTRAND** Michèle, **BOUR** Rémy, **CANOVA** Jean-Louis, **CARDON** Dominique, **CARRE** François-Xavier, **CHALONS** Gérard, **CHEVALLIER** Marie-Laure, **DIOTISALVI** Jean-Luc, **DUBAUX** Gilles, **DUPOIT** Catherine, **EDOT** Dany, **FOURNIER** Jean-Noël, **FRANCOIS** Claude, **GAULUET** Gilles, **GRANDPIERRE** Dominique, **HENRIONNET** Bernard, **HOPFNER** André, **JOSEPH** Martine, **LARCELET** Thierry, **LAURIN** Marylène, **LECHAUDEL** Christian, **LECLERC** Christian, **LEGRAND** Sébastien, **LEMAIRE** Jacky (jusqu'à 19h50), **LEROUX** Francis, **LEVET** Xavier, **LHULLIER** Daniel, **LOISY** Michel, **MALAIZE** Philippe, **MARECHAL** Huguette, **MARQUELET** Jean-Pierre, **MARTIN** Stéphane, **MATTIONI** Angelico, **MOUROT** Gilles, **NICOLE** Marc, **PENSALFINI** Dominique, **PETERMANN** Fabrice, **PHILOUZE** Laurent, **PIROIRD** Thierry, **POISSON** Patrick, **RENAUDIN** Florent, **STOCKER** Yolande, **STOLF** Denis, **VARNIER** Denis, **VERLANT** Frédéric, et **YVON** Annaïck.

Étaient excusés : DUPONT Régis, INTINS Yannick, JEANSON Elisabeth, MULLER Serge, QUERUEL Pascal, THIERY Patricia, VOLLE Gérard

ANTOINE Gérard, représenté par **EDOT** Dany, suppléant  
MARTIN Denis, représenté par **MARECHAL** Huguette, suppléante  
MARTIN Guy, représenté par **LAURIN** Marylène, suppléante

Excusés ayant donné procuration : LALLEMANT Pascal, pouvoir à STOLF Denis  
RUHLAND Daniel, pouvoir à BOUR Rémy  
VAN DE WALLE Hervé, pouvoir à PHILOUZE Laurent  
LEMAIRE Jacky, pouvoir à HOPFNER André à partir de 19h50 (point 107)

Étaient absents : BREUIL Luc, DIEULIN Philippe, KARP Dominique, LECHAUDEL Delphine, LORIN Bernadette, MAGINOT Denis, PIERRE Jean-Noël, RENARD Sylvain, ROMBI Alain, THIRION Francis.

Assistaient également à la réunion :

**GERARD** Brigitte Directrice Générale des Services, **FLOUEST** Laurent & **HUSSON** Thierry Directeurs Adjoints.

GUERQUIN Elisabeth et SIGOT-LEMOINE Hélène, Conseillères départementales excusées.

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire désigné au sein du conseil, M. AUBRY Laurent a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L. 2121-15 du C.G.C.T.

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE :**

Le compte rendu de la séance du 12 juillet 2018 est approuvé à l'unanimité.

### **100/18. Convention de gestion des équipements scolaires, périscolaires et des services afférents sur le territoire de la commune de Cousances-les-Forges**

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU l'article L. 5214-16-1 du Code Général des Collectivités Territoriales portant possibilité de confier, par convention conclue avec les collectivités locales ou les établissements publics concernés, la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses



attributions à une ou plusieurs communes membres, à leurs groupements ou à toute autre collectivité territoriale ou établissement public ;

VU l'article 18 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

VU la délibération n°015/18 du 6 mars 2018 portant adoption des statuts de la Communauté de Communes des Portes de Meuse ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2018-1545 en date du 28 juin 2018 par lequel Madame la Préfète du département de la Meuse a formalisé le transfert des compétences « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire », « services des écoles de l'enseignement préélémentaire et élémentaire » et « construction, entretien et fonctionnement de structures et d'actions périscolaires d'intérêt communautaire » à la communauté de communes des Portes de Meuse ;

Monsieur le Président expose à l'assemblée que cette procédure se justifie pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2018, dans l'attente de la décision préfectorale, suite à la procédure de retrait engagée par la commune de Cousances-les-Forges.

APRÈS AVIS du bureau en date du 21 août 2018 ;

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité

**AUTORISE** Monsieur le Président à confier à la commune de Cousances-les-Forges la gestion des équipements scolaires et périscolaires et des services afférents (services des écoles et services périscolaires) sur le territoire de la commune **du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2018**.

**AUTORISE** également Monsieur le Président à signer cette convention.

#### **101/18. Adhésion au service « Appui informatique » du Centre de Gestion**

VU le règlement de l'union européenne n°2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données à caractère personnel ;

VU la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et le décret n°2005-1309 du 20 octobre pris pour application ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi précitée ;

CONSIDÉRANT que depuis le 25 mai 2018, tout organisme, public ou privé, manipulant des données personnelles a l'obligation de respecter les dispositions prévues par le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données personnelles) et notamment de désigner un délégué à la protection des données (DPD) ;

CONSIDÉRANT que le rôle de ce délégué consiste notamment à cartographier l'ensemble des traitements de données à caractère personnel (ex : listes et dossiers individuels des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire...) effectués par les collectivités et à veiller au respect des dispositions légales et réglementaires ;

CONSIDÉRANT également que le Centre de Gestion de la Meuse peut mettre à disposition, dans le cadre de la possibilité de mutualisation prévue par les textes, son DPD, Monsieur le Président propose au conseil d'adhérer à ce service ;

Monsieur le Président précise que l'adhésion au service « Appui informatique » du CDG permet de solliciter, à tout moment et par lettre de commande toute mission relevant du service. Seuls les services effectués sont facturés. Aucune cotisation n'est due au titre de l'adhésion.

APRÈS AVIS du bureau en date du 21 août 2018 ;

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,



Monsieur le Président indique qu'il ne prend pas part au vote.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité

**DÉCIDE** d'adhérer au service « Appui informatique » du Centre de Gestion de la Meuse.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention correspondante.

**102/18. Avenant à la convention de partenariat promotion touristique du Pays Barrois « Bar-le-Duc & le Barrois » avec l'OT Meuse Grand Sud**

VU la délibération n°076/17 du 20 juin 2017 par laquelle le conseil autorisait Monsieur le Président à signer une convention de partenariat avec l'association de l'Office du Tourisme Meuse Grand Sud ;

VU le plan d'actions 2018, validé par le comité de pilotage « promotion touristique du Pays Barrois » le 1<sup>er</sup> décembre 2017, visant à mener une politique commune de promotion touristique à l'échelle du Pays Barrois ainsi, que la coordination des randonnées incontournables ;

CONSIDÉRANT la participation financière des collectivités arrêtée au titre de l'année 2018 comme suit :

EPCI	Population	Montant 2018	
		Randonnées Incontournables	Plan de promotion
CA Meuse Grand Sud	35 661	9 891.27	15 842.21
CC Portes de Meuse	17 060	4 731.92	7 578.81
Copary	7 381	2 047.26	3 278.97
CC de l'Aire à l'Argonne	6 596	1 829.52	-
<b>Total</b>		<b>18 499.97</b>	<b>26 699.99</b>

APRÈS AVIS du bureau en date du 21 août 2018 ;

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention initiale de partenariat promotion touristique du Pays Barrois « Bar-le-Duc & le Barrois » avec l'OT Meuse Grand Sud.

**S'ENGAGE** à verser à l'association de l'Office du Tourisme Meuse Grand Sud la participation suivante :

- Randonnées Incontournables : 4 731.92 €
- Plan de promotion : 7 578,81 €.

**103/18. Avenant à la convention d'objectifs entre la CCPM et l'association Ecurey Pôles d'Avenir**

VU la délibération n°079/17 du 20 juin 2017 autorisant Monsieur le Président à signer une convention d'objectifs avec l'association « Ecurey Pôles d'Avenir » qui veille à la préservation du patrimoine du site d'Ecurey grâce à son animation et à l'organisation d'évènements culturels ;

CONSIDÉRANT que le montant annuel de l'aide financière est arrêté à 50 000.00 € ;

Monsieur le Président propose au conseil de prolonger cette convention jusqu'au 31 décembre 2018 et d'attribuer, dans l'attente du bilan d'activité, une aide à l'association à hauteur de 50%.



APRÈS AVIS du bureau en date du 21 août 2018 ;

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer un avenant à la convention initiale d'objectifs pour le site d'Ecurey avec l'association Ecurey Pôles d'avenir.

**ARRÊTE**, dans l'attente du bilan d'activité, le montant de l'aide financière à **25 000.00 €**.

**104/18. Attribution du marché travaux désamiantage de locaux à l'école primaire de Gondrecourt-le-Château et demande d'aide au GIP Objectif Meuse**

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, modifiée par les lois n°2016-731, 2016-925 et 2016-1691 ;

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

CONSIDÉRANT l'avis de publicité mis en ligne sur le site « e-marchespublics.com » et le BOAMP le 28 juin 2018 ;

APRÈS AVIS de la commission d'appel d'offres en date des 21 & 28 août 2018 ;

Monsieur le Président précise que le présent marché a pour objet d'engager, pendant les vacances scolaires de la Toussaint (du 20 octobre au 5 novembre 2018) des travaux de désamiantage de locaux à l'école primaire de Gondrecourt-le-Château et présente le rapport d'analyse des offres :

Candidats	Montant HT	Notes			Position
		Prix70%	Techn.30%	Total	
<b>MN ENVIRONNEMENT</b> RICHARDMENIL (54)	151 700.00 €	35.27	30.00	65.27	5
<b>WIG France</b> TOUL (54)	98 700.00 €	54.21	30.00	84.21	2
<b>HARQUIN</b> HOUDELAINCOURT (55)	111 360.00 €	48.05	30.00	78.05	4
<b>XARDEL</b> POMPEY (54)	109 000.00 €	49.09	30.00	79.09	3
<b>CODEPA</b> ARCHES (88)	<b>76 440.00 €</b>	<b>70.00</b>	<b>30.00</b>	<b>100.00</b>	<b>1</b>

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité

**DÉCIDE** d'attribuer le présent marché à l'entreprise CODEPA pour un montant de **76 440.00 € HT**.

**SOLLICITE** une subvention auprès du GIP Objectif Meuse au titre de la mesure 6.10 à hauteur de 80%.

**105/18. Attribution du marché création d'une ortiethèque sur le site d'Ecurey**

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, modifiée par les lois n°2016-731, 2016-925 et 2016-1691 ;

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;



Monsieur le Président indique que dans le cadre du Pôle d'excellence rurale d'Ecurey, l'ENSAIA, l'ex Communauté de communes de la Haute - Saulx, le Pays Barrois, l'EPL Agro de la Meuse et Agria Grand Est ont mené entre 2011 et 2014 un projet portant sur la multivalorisation de l'ortie, avec notamment le soutien des fonds européens leader du GAL du Pays Barrois.

Il est intégré à plusieurs projets de recherche :

- le projet Newfibre qui consiste à extraire et utiliser la fibre d'orties produites localement à des fins textiles (CRIT CETELOR/ENSAIA)
- le projet Extrapôle, collaboration de recherche portant sur l'extraction écologique d'actifs végétaux par voie sèche.

Suite à ses résultats, la Communauté de Communes des Portes de Meuse a lancé un projet ambitieux de multi valorisation de l'ortie en partenariat avec de nombreux acteurs du Grand Est.

CONSIDÉRANT les dossiers de demandes d'aides validés auprès du GIP Objectif Meuse, de la Région Grand Est et du GAL Leader du Pays Barrois ;

CONSIDÉRANT l'avis de publicité mis en ligne sur le site « e-marchespublics.com » le 1<sup>er</sup> août 2018 ;

APRÈS AVIS de la commission d'appel d'offres en date des 21 & 28 août 2018 ;

Monsieur le Président présente le rapport d'analyse des offres :

lots	Candidats	Montant HT	Notes				
			Prix 60%	Techn 30%	Planing 10%	Total	
1	Conception, fourniture et pose de signalétique	<b>EDITECH</b> 57640 FAILLY	26 745.00 €	60.00	20.00	10.00	90.00
2	Aménagement de l'ortiethèque.	<b>Terrassements du Perthois</b> 55170 AULNOIS EN PERTHOIS	22 342.25 €	60.00	20.00	10.00	90.00

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité

**DÉCIDE** d'attribuer le présent marché à :

- Lot 1 : Conception, fourniture et pose de signalétique : **EDITECH**
- Lot 2 : Aménagement de l'ortiethèque : **Terrassements du Perthois**.

**106/18. Attribution du marché aménagement – Mise en protection éclairage public ZA de la Houquette et de la Forêt et adoption du plan de financement**

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, modifiée par les lois n°2016-731, 2016-925 et 2016-1691 ;

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

APRÈS AVIS de la commission en date du 22 août 2018 et de la commission d'appel d'offres des 13 & 28 août 2018 ;

Monsieur le Président expose à l'assemblée la nécessité de cette mise en protection de l'éclairage public sur les ZA de la Houquette et de la Forêt et présente le rapport d'analyse des offres :

Entreprises	Montant offre HT	Note Prix 100%	Ordre
<b>SAS MARTINI – 52230 POISSONS</b>	<b>11 375.00 €</b>	<b>100.00</b>	<b>1</b>
SAS ELECTRO PHASE – 55310 TRONVILLE EN BARROIS	12 080.00 €	94.00	3



GEPELEC – 55000 SAVONNIERES DEVANT BAR	13 459.00 €	85.00	4
SARL PARISET – 54170 ALLAIN	11 825.00 €	96.00	2

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité

**DÉCIDE** d'attribuer le présent marché à la SAS MARTINI.

**SOLLICITE** une subvention auprès du GIP Objectif Meuse au titre de la mesure 6.10 à hauteur de 80%.

■ Départ de Monsieur Jacky **LEMAIRE** à 19h50.

**107/18. Attribution du marché suivi et animation de l'OPAH et demandes d'aides auprès de la Région Grand Est et de l'ANAH**

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, modifiée par les lois n°2016-731, 2016-925 et 2016-1691 ;

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

VU la délibération n°045/17 du 9 mai 2017 portant souhait d'élargir l'OPAH, en cours sur le territoire du Val d'Ornois, à l'ensemble du territoire des Portes de Meuse en harmonisant la politique d'habitat à l'échelle de l'intercommunalité par la signature d'un avenant au marché de l'étude pré-opérationnelle d'OPAH ;

CONSIDERANT, d'une part, les résultats du diagnostic et, d'autre part, le retour des questionnaires adressés aux communes et aux habitants ;

CONSIDERANT que le montant de **la prestation est estimé à 100 750.25 € pour 3 années** avec un objectif de présenter une centaine de dossiers ;

APRÈS AVIS de la commission en date du 22 août 2018 et de la CAO du 13 août 2018 ;

Monsieur le Président présente le rapport d'analyse des offres :

Candidats	Montant HT/an	Notes		
		Technique 60%	Prix 40%	Total
CMAL	20 336.67	57.00	36.86	<b>93.86</b>
URBAM CONSEIL	16 700.00	46.50	40.00	86.50

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité

**DÉCIDE** d'attribuer le présent marché au CMAL.

**AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les financements auprès de la Région Grand Est et de l'ANAH.



#### 108/18. Projet d'acquisition d'une parcelle à la Commune de Gondrecourt-le-Château

VU la délibération n°061/18 du 19 juin 2018 portant validation de l'Avant-Projet Définitif du projet de construction d'une gendarmerie à Gondrecourt-le-Château ;

CONSIDÉRANT que pour mener à bien ce projet de construction, il est nécessaire d'acquérir la parcelle suivante propriété de la commune de Gondrecourt-le-Château :

Section et N°		Adresse	Contenance totale	Montant (hors frais)
ZN	140	Derrière la Vierge	90 ares	28 294.00 €

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité

**APPROUVE** le projet d'acquisition de la parcelle proposée ci-dessus moyennant un prix de **28 294.00 €** net vendeur.

**PRÉCISE** que les frais inhérents aux transactions seront à la charge de la collectivité.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer les actes liés à ces acquisitions.

#### 109/18. Cession d'une parcelle ZAE de la Houquette

VU l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT la demande d'implantation d'une entreprise de prestation informatique sur la ZA de la Houquette ;

APRÈS AVIS de la commission en date du 2 juillet 2018 et du bureau du 21 août dernier portant, d'une part, sur la modification du plan d'aménagement de la zone et, d'autre part, sur le prix de cession de cette parcelle soit :

- 2 321 m<sup>2</sup> à **5.00€/m<sup>2</sup>**
- 1 623 m<sup>2</sup> à **2.50€/m<sup>2</sup>** (partie non constructible du fait de l'obligation de retrait eu égard à la RN4)

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité

**DÉCIDE** de modifier le plan d'aménagement de la zone.

**VALIDE** le prix de cession proposé ci-dessus.

#### 110/18. Adoption du plan de financement pour acquisition de bornes à verre

CONSIDÉRANT la nécessité d'acquérir de nouvelles bornes pour l'apport volontaire du verre ;

APRÈS AVIS du bureau en date du 21 août 2018, Monsieur le Président vous propose de valider le plan prévisionnel de financement pour cette acquisition.

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité

**APPROUVE** le plan de financement ci-après :



DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant	% montant total opération
Achat de bornes à verre	15 350.00 €	GIP Objectif Meuse (6.10)	12 280.00 €	80.00%
		AUTOFINANCEMENT	3 070.00 €	20.00%
<b>TOTAL</b>	<b>15 350.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>15 350.00 €</b>	<b>100.00%</b>

**SOLLICITE** le GIP Objectif Meuse à hauteur de 80% via la fiche 6.10 pour ce projet.

**DONNE** toutes délégations à Monsieur le Président pour entreprendre toutes les démarches administratives consécutives à cette délibération.

#### 111/18. Adoption du plan de financement pour mise en lumière du site d'Ecurey

Monsieur le Président vous propose, afin de mettre en valeur le bâtiment des modèles en fonte et l'ancien puits de l'abbaye sur le site d'Ecurey, d'engager des travaux de mise en lumière.

APRÈS AVIS du bureau en date du 21 août 2018 ;

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité

**APPROUVE** le plan de financement ci-après :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant	% montant total opération
Mise en valeur du bâtiment des modèles en fonte et de l'ancien puits de l'abbaye	9 582.00 €	GIP Objectif Meuse (6.10)	7 665.60 €	80.00%
		AUTOFINANCEMENT	1 916.40 €	20.00%
<b>TOTAL</b>	<b>9 582.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>9 582.00 €</b>	<b>100.00%</b>

**SOLLICITE** le GIP Objectif Meuse à hauteur de 80% via la fiche 6.10 pour ce projet.

**DONNE** toutes délégations à Monsieur le Président pour entreprendre toutes les démarches administratives consécutives à cette délibération.

#### 112/18. Adoption du plan de financement de la Pépinière intercommunale de Gondrecourt-le-Château et détermination de la valeur locative

VU la délibération n°064/18 du 19 juin 2018 portant attribution du marché de travaux de la pépinière intercommunale de Gondrecourt-le-Château ;

CONSIDÉRANT aujourd'hui la nécessité de déterminer le montant de la valeur locative des cellules, Monsieur le Président vous propose donc de fixer le montant des locations et de valider le plan prévisionnel de financement ;





APRÈS AVIS du bureau du 21 août 2018 et de la commission en date du 22 août 2018 ;  
INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité

**APPROUVE** le plan de financement ci-après :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant	% montant total opération
Pépinière Intercommunale	1 438 196.91 €	GIP Objectif Meuse (mesure 1.09)	901 749.46 €	62.70%
		DETR	248 808.07 €	17.30%
		AUTOFINANCEMENT	287 639.38 €	20.00%
<b>TOTAL</b>	<b>1 438 196.91 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 438 196.91 €</b>	<b>100.00%</b>

**FIXE** le montant de la valeur locative mensuelle comme suit :

- **2.00 €/m<sup>2</sup>** pour les ateliers
- **4.00 €/m<sup>2</sup>** pour les bureaux.

**113/18. Périscolaire/Extrascolaire : modulation des tarifs des « Mercredis Récréatifs »**

VU la délibération n°015/18 du 6 mars 2018 portant adoption des statuts de la Communauté de Communes des Portes de Meuse ;

CONSIDÉRANT le retour à la semaine de 4 jours, et la volonté d'offrir un service d'accueil collectif aux enfants du territoire le mercredi ;

VU la délibération n°053/18 du 5 juin 2018 portant adoption des tarifs des « Mercredis Récréatifs » :

Fréquentation	Territoire	Extérieur
Journée complète avec repas	11.00 €	13.00 €
Demi-journée avec repas	9.00 €	11.00 €
Demi-journée sans repas	7.00 €	9.00 €

VU la délibération n°057/18 du 5 juin 2018 portant adoption du règlement intérieur « extra-scolaire » ;

CONSIDÉRANT qu'afin de pouvoir bénéficier d'un soutien de la CAF de la Meuse via la Prestation de Service Ordinaire(PSO), il est souhaitable de pratiquer des tarifs modulés en fonction des ressources des familles ;

Monsieur le Président propose donc de procéder au retrait de notre première délibération et de valider des nouveaux tarifs pour les « Mercredis Récréatifs » en fonction du Quotient Familial.

APRÈS AVIS du bureau en date du 21 août 2018 ;

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité

**FIXE** les tarifs pour les « Mercredis Récréatifs » comme suit :



Tarifification	Inscription	QF < 500€	501€ < QF < 700€	QF > 700€
CODECOM	Journée complète avec repas	7.00 €	8.00 €	11.00 €
	Demi-journée avec repas	5.00 €	6.00 €	9.00 €
	Demi-journée sans repas	3.00 €	4.00 €	7.00 €
Hors CODECOM	Journée complète avec repas	9.00 €	10.00 €	13.00 €
	Demi-journée avec repas	7.00 €	8.00 €	11.00 €
	Demi-journée sans repas	5.00 €	6.00 €	9.00 €

**DÉCIDE** de procéder au retrait de la délibération n°053/18 du 5 juin 2018.

**DONNE** tout pouvoir au Président pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

**114/18. Adoption du plan de financement et demande d'aide à la CAF de la Meuse pour acquisition de matériel pour le Relais Assistants Maternels**

CONSIDÉRANT la volonté d'équiper le Relais Assistants Maternels (RAM) de matelas pour le site de Tréveray, de petites tables et de chaises pour le site de Gondrecourt ;

APRÈS AVIS du bureau en date du 21 août 2018 ;

Monsieur le Président propose de solliciter une subvention pour ce dossier auprès de la CAF de la Meuse.

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité

**APPROUVE** le plan de financement ci-après :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant	% montant total opération
Achat de matériel divers	2 191.15 €	CAF de la Meuse	1 759.92 €	80.00%
		Autofinancement	438.23 €	20.00%
<b>TOTAL</b>	<b>2 191.15 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 191.15 €</b>	<b>100.00%</b>

**SOLLICITE** la CAF de la Meuse à hauteur de 80% pour ce projet.

**DONNE** toutes délégations à Monsieur le Président pour entreprendre toutes les démarches administratives consécutives à cette délibération.

**115/18. Adoption du plan de financement et demande d'aide à la CAF de la Meuse pour acquisition de matériel pour le fonctionnement du service extrascolaire**

VU la délibération n°015/18 du 6 mars 2018 portant adoption des statuts de la Communauté de Communes des Portes de Meuse ;

CONSIDÉRANT le retour à la semaine de 4 jours, et la volonté d'offrir un service d'accueil collectif aux enfants du territoire le mercredi ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'acquérir du matériel utile au fonctionnement de ce nouveau



service extrascolaire (réfrigérateurs, matériel de camping,...) ;

APRÈS AVIS du bureau en date du 21 août 2018 ;

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité

**APPROUVE** le plan de financement ci-après :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant	% montant total opération
Achat de matériel divers	1 614.11 €	CAF de la Meuse	1 291.28 €	80.00%
		Autofinancement	322.83 €	20.00%
<b>TOTAL</b>	<b>1 614.11 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 614.11 €</b>	<b>100.00%</b>

**SOLLICITE** les services de la CAF de la Meuse à hauteur de 80% pour ce projet.

**DONNE** toutes délégations à Monsieur le Président pour entreprendre toutes les démarches administratives consécutives à cette délibération.

#### **116/18. Validation projet de multi valorisation de l'ortie & adoption du plan de financement**

Monsieur le Président indique que ce projet initié depuis 2011 consiste à la mise en place des bases d'une filière à l'échelle du Grand Est au bénéfice de diverses exploitations agricoles (purin d'ortie, granulés d'ortie...) et générant un développement économique de diverses filières artisanales (cosmétique, alimentation...) et industrielles (agroalimentaire, textile...).

CONSIDÉRANT que la Communauté de Communes des Portes de Meuse et le Département de la Meuse mènent, depuis 2017, un projet plus spécifique destiné à mettre en place une gestion circulaire des services d'assainissement par la culture et la valorisation de l'ortie en station de traitement des eaux usées ;

CONSIDÉRANT que la pertinence de ce projet a été approuvée par divers partenaires (CNRS, AERM, AESN...);

APRÈS AVIS du bureau en date du 21 août 2018 ;

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ,

Par **51** voix « pour », **0** voix « contre » et **1** « abstention » (MATTIONI Angélico)

**APPROUVE** le plan prévisionnel de financement ci-après :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant	% montant total opération
Projet de multi valorisation de l'ortie	150 000.00 €	Agence Eau Seine Normandie	75 000.00 €	50.00%
		LEADER	31 500.00 €	21.00%
		Autofinancement	43 500.00 €	29.00%
<b>TOTAL</b>	<b>150 000.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>150 000.00 €</b>	<b>100.00%</b>

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer les marchés.



**AUTORISE** également Monsieur le Président à solliciter des subventions auprès de l'Agence Eau Seine Normandie et du programme LEADER.

**DONNE** toutes délégations à Monsieur le Président pour entreprendre toutes les démarches administratives consécutives à cette délibération.

#### 117/18. Validation de dossiers au titre des fonds de concours

VU l'article 186 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU l'ensemble des règles définies dans le CGCT et relatives aux fonds de concours ;

VU la délibération n°063/17 du 9 mai 2017 portant adoption du règlement des fonds de concours destiné aux actions de « développement local » menées par les Communes ;

VU la délibération n°095/18 portant 1<sup>ère</sup> modification du règlement des fonds de concours ;

VU le Programme d'Activités Annuel (PAA) 2018 du GIP Objectif Meuse et notamment la mesure 6.10 portant aides aux projets d'investissement des groupements de collectivités territoriales de la zone de proximité ;

VU les délibérations n°055/18 du 5 juin – n°070/18 du 19 juin & 096/18 du 12 juillet portant attribution des programmations au titre de l'année 2018 pour un montant de **291 474.55 €** ;

CONSIDÉRANT que le montant de l'enveloppe minimum affecté au fonds de concours au titre de l'année 2018 est égal à 447 825.00 € (1 791 300.00 € x 25%) ;

APRÈS AVIS de la commission en date du 22 août 2018 ;

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité

**DÉCIDE** d'attribuer au titre d'une 4<sup>ème</sup> programmation 2018 un fonds de concours aux opérations suivantes :

COMMUNE	PROJET	MESURE	MONTANT	
			PROJET	ATTRIBUÉ
AMANTY	Mise en place d'une stèle commémorative	2.2	5 524,52 €	2 762,26 €
BAUDIGNECOURT	Travaux de réfection de la façade d'un logement communal situé à côté de la mairie	3.1	6 163,88 €	3 081,94 €
BAUDIGNECOURT	Travaux sylvicoles	4.6	5 479,03 €	2 739,51 €
BAUDONVILLIERS	Création d'un second cimetière	3.5	58 818,20 €	25 000,00 €
BONNET	Eclairage Aire de jeux	3.3	11 192,64 €	5 000,00 €
BRILLON EN BARROIS	Travaux de réfection de la salle des fêtes	3.2	25 765,26 €	12 882,63 €
BRILLON EN BARROIS	Travaux d'accessibilité du bâtiment mairie	3.1	15 807,10 €	7 903,55 €
CHASSEY BEAUPRE	Travaux sur la toiture de l'église	3.1	15 139,40 €	7 569,70 €



DAMMARIE SUR SAULX	Travaux de réhabilitation du presbytère	3.1	33 667,37 €	15 424,36 €
DEMANGE AUX EAUX	Travaux de remplacement total de la couverture d'un logement communal	3.1	12 581,17 €	6 290,58 €
DEMANGE AUX EAUX	Travaux sylvicoles	4.6	11 066,54 €	5 533,27 €
HAIRONVILLE	Création et requalification d'aires de jeux	3.3	36 061,00 €	9 015,00 €
HAIRONVILLE	Création d'un terrain de football normalisé	3.3	37 681,50 €	9 420,25 €
JUVIGNY EN PERTHOIS	Réfection de la toiture et du pignon de la mairie	3.1	19 305,45 €	4 539,72 €
L'ISLE EN RIGAULT	Installation d'un columbarium dans le cimetière communal	3.5	5 208,33 €	2 604,16 €
MENIL SUR SAULX	Création de fossés - reprise de bordures chemin de Crotteret	1.1	5 790,50 €	2 895,25 €
SAINT JOIRE	Réfection des caniveaux et trottoirs en face de la mairie	1.4	24 500,00 €	12 250,00 €
SAUDRUPT	Réhabilitation du lavoir	2.2	16 067,66 €	8 033,83 €
TREVERAY	Travaux de toiture et mur d'enceinte du lavoir	2.2	10 820,05 €	4 010,98 €
TREVERAY	Acquisition d'un véhicule communal équipé d'une remorque	6.2	13 499,17 €	6 372,92 €
VILLE SUR SAULX	Restauration du chemin du Pont Saint Hilaire	1.1	10 640,60 €	5 320,30 €
VILLERS LE SEC	Aménagement des allées du cimetière	3.5	13 500,00 €	6 750,00 €
YOUTHON BAS	Construction d'un atelier communal	3.1	55 717,90 €	15 322,45 €
YOUTHON HAUT	Travaux sylvicoles	4.6	4 646,28 €	2 323,14 €
Total 4 <sup>ème</sup> programmation 2018				<b>183 045.80 €</b>

**DONNE** tout pouvoir au Président pour mener à bien cette affaire et signer tout document s'y rapportant.

**118/18. Périscolaire/Extrascolaire : adoption des valeurs éducatives de la CCPM**

VU la délibération n°015/18 du 6 mars 2018 portant adoption des statuts de la Communauté de Communes des Portes de Meuse ;

CONSIDÉRANT les travaux menés dans le cadre du Comité Multipartenarial Enfance et Jeunesse ;

APRÈS AVIS de la commission en date du 11 juin, Monsieur le Président propose de valider les



principales valeurs (détaillées dans le document en PJ) du projet éducatif de la Communauté de Communes :

- Citoyenneté ;
- Autonomie ;
- Ouverture Culturelle ;
- Santé –Prévention ;
- Sport Santé Activités Physiques ;
- Socialisation ;
- Tolérance ;
- Accessibilité.

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité

**VALIDE** les valeurs éducatives de la Communauté de Communes des Portes de Meuse qui seront reprises pour la mise en place des projets éducatifs et pédagogiques des différents accueils périscolaires et extrascolaires du territoire.

#### **119/18. Attribution des aides directes aux entreprises**

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM) ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1511-1 et 2 ;

VU la délibération n°168-17 du 12 décembre 2017 portant validation du règlement d'aides directes de la collectivité ;

VU les délibérations communautaires n°179-17 du 12 décembre 2017, n°010-18 du 30 janvier, n°23-18 du 6 mars, n°039/18 du 18 avril, n°059/18 du 5 juin, n°068/18 du 19 juin & n°087/18 du 12 juillet 2018 portant programmation des aides directes aux entreprises ;

VU la convention signée avec la Région en date du 17 novembre 2017 ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette convention, les communes et leurs groupements peuvent participer au financement des aides et des régimes d'aides mis en place par la Région ;

APRÈS AVIS de la commission développement économique en date du 22 août 2018 ;

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de bien vouloir entériner les dossiers ci-après :

Entreprises	Commune Implantation	Projet	Montant	
			Projet	Aide
Boulangerie FATALOT	ANCERVILLE	Installation, investissement	36 100.00 €	7 500.00 €
FINALU	ANCERVILLE	Investissement	7 582.20 €	2 653.77 €
Delphine GUYOT	VILLERS-LE-SEC	Investissement, diversification	23 533.00 €	7 500.00 €
Yannick SAMSON	VILLE-SUR-SAULX	Investissement	10 473.00 €	3 665.55 €



INSTALL'AU POELE	GONDRECOURT-LE-CHATEAU	Investissement + création d'emploi	35 000.00 €	7 500.00 €
Julien FAUCHARD	DAMMARIE-SUR-SAULX	Création, investissement	23 500.00 €	7 500.00 €
Centre Equestre LE RANCH	BAUDONVILLIERS	Investissement	24 210.00 €	7 500.00 €
SNC LUCKY	COUSANCES-LES-FORGES	Investissement, aménagement	25 320.00 €	7 500.00 €
Total 8 <sup>ème</sup> programmation				<b>51 319.32 €</b>
Total aides antérieures accordées (dossiers 179/2017 & 010-023-039-059-068-087/2018)				235 831.99 €
<b>TOTAL</b>				<b>287 151.31 €</b>

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité

**VALIDE** les dossiers présentés et arrête le montant de la 8<sup>ème</sup> programmation d'aides directes à **51 319.32 €**.

#### **120/18. Approbation de la modification simplifiée du POS de la commune d'Ancerville**

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L123-13-3 et L123-1-5 ;

VU la délibération du conseil communautaire n°040/18 du 10 avril 2018 précisant les modalités de la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée ;

VU l'affichage en Mairie et la parution dans le journal L'Est Républicain d'un avis précisant l'objet de la modification simplifiée, effectué le 7 mai 2018 ;

VU l'ensemble des avis favorables reçus de la part des Personnes Publiques Associées ;

VU le registre d'observations mis à la disposition du public en Mairie et à la Communauté de Communes ;

CONSIDÉRANT que la mise à disposition du public du dossier qui s'est déroulée du 14 mai 2018 au 15 juin 2018 inclus n'a fait l'objet d'aucune observation ;

CONSIDÉRANT que la modification simplifiée du PLU est prête à être approuvée, conformément aux articles susvisés du Code de l'Urbanisme ;

Monsieur le Président présente le bilan de la mise à disposition du public et des avis des personnes publiques associées, rappelle au Conseil Communautaire les étapes de la procédure de modification simplifiée du POS fixée au Code de l'Urbanisme et indique que la mise à disposition du public du dossier de la modification simplifiée étant achevée et qu'aucune observation n'ayant été déposée, il convient, maintenant d'approuver la modification simplifiée pour sa mise en vigueur.

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité

**APPROUVE** telle qu'elle est annexée à la présente délibération, la modification simplifiée du POS de la commune d'Ancerville portant sur l'autorisation des constructions en limite de voie au sein de la zone UB.

**DIT** que conformément aux articles R123-24 et R123-25 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans le journal L'Est Républicain.



**PRÉCISE** que la présente délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa réception en Préfecture et de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicité, à savoir l'affichage en Mairie et l'insertion dans la presse d'un avis d'information.

**PRÉCISE** également que le dossier de la modification simplifiée du POS est tenu à la disposition du public à la Mairie d'Ancerville et à la Communauté de Communes, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la direction départementale des territoires de la Meuse (14 rue Antoine Durenne à Bar le Duc).

La présente délibération, accompagnée du dossier de modification simplifiée du Plan d'Occupation des Sols, sera transmise à Monsieur le Préfet de la Meuse.

**121/18. Approbation du PLUi de la Haute-Saulx & abrogation de la carte communale de Dammarie-sur-Saulx**

VU le Code de l'Urbanisme ;

VU l'article L. 5211-57 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° 072/18 du 19 juin 2018 par laquelle le conseil communautaire approuvait le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Haute-Saulx ;

CONSIDÉRANT que ce PLUi a été approuvé alors que la carte communale de Dammarie-sur-Saulx n'a pas été abrogée ;

CONSIDÉRANT qu'une carte communale et un PLU sont deux documents d'urbanisme exclusifs l'un de l'autre ;

Monsieur le Président indique au conseil qu'il est nécessaire de procéder au retrait de la délibération précitée et d'engager la procédure d'abrogation de la carte communale.

Monsieur le Président précise que conformément aux dispositions de l'article du CGCT susmentionné : *« les décisions du conseil d'un EPCI à fiscalité propre dont les effets ne concernent qu'une seule des communes membres ne peuvent être prises qu'après avis du conseil municipal de cette commune. S'il n'a pas été rendu dans le délai de 3 mois à compter de la transmission du projet de la communauté, l'avis est réputé favorable. Lorsque cet avis est défavorable, la décision est prise à la majorité des 2/3 des membres du conseil de l'EPCI »*

Il sera donc nécessaire que le conseil municipal de Dammarie-sur-Saulx prononce son avis, par délibération, sur l'abrogation de sa carte communale.

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité

**DÉCIDE** de procéder au retrait de la délibération n° 072/18 du 19 juin 2018 approuvant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Haute-Saulx.

**DÉCIDE** d'engager la procédure d'abrogation de la carte communale de Dammarie-sur-Saulx.

**INFORMATIONS DIVERSES**

**Dossier 078/18 du 12 juillet 2018 – Résultat attribution CAO du 21 août 2018 marché acquisition de matériels informatiques :**

Candidats	Montant HT	Notes		
		Délai installation 10%	Prix 90%	Total
NEOEST – 55200 COMMERCY	62 348.60	10.00	90.00	100.00
JVS – 51013 CHALONS EN CHAMPAGNE	65 106.74	3.75	86.18	89.93





**Planning prévisionnel de déploiement de la fibre sur le territoire de la Communauté de Communes des Portes de Meuse par la Région Grand Est**

Financement de la CCPM.

Tous les éléments seront diffusés aux communes.

**Réunion avec Territoires Conseils et l'Union Nationale des CCAS au sujet de la politique sociale intercommunale le jeudi 13 septembre 2018 à 18h30 (salle des fêtes de Montiers-sur-Saulx)**

- Présentation générale des CIAS ;
- Présentation de la démarche proposée par Territoires Conseils pour mener un diagnostic social territorial ;
- Echanges et débat avec les participants.

Les élus intéressés par cette thématique (y compris les conseillers municipaux) sont invités à cette réunion. De même, les secrétaires de mairie peuvent également y participer.

**Prochain bureau :**

- mardi 2 octobre 2018 à 18h30

**Prochain conseil communautaire :**

- mardi 9 octobre 2018 à 19h00

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Président lève la séance à 20h50.

Le secrétaire de séance, AUBRY Laurent.